

Préparer ses projets Préparer sa retraite

Bien épargner pour préparer sa retraite

Publié le 11 septembre 2019

Selon le Baromètre de l'épargne et de l'investissement de l'AMF, 48 % de Français, soit près d'un actif sur 2, épargne en prévision de la retraite (novembre 2018). Si cet horizon semble souvent lointain, il est essentiel de préparer cette étape de vie le plus tôt possible. L'écart entre le dernier salaire et la pension de retraite peut parfois être important. Mais il existe des placements financiers qui vous permettront de bénéficier d'un complément de revenus pour compenser cette perte.

Démarrez sur de bonnes bases

Pour commencer, vérifiez que votre budget peut intégrer un effort d'épargne supplémentaire : vous ne pouvez pas épargner sur le long terme si vos comptes ne sont pas équilibrés. N'oubliez pas qu'une épargne de précaution, immédiatement disponible, est nécessaire. Vérifiez également que vous n'avez pas un autre projet prioritaire comme préparer l'avenir de vos enfants... Votre horizon est dégagé ? Alors, vous êtes prêt pour votre épargne retraite régulière (50, 100, 200 euros par mois...) que vous pourrez maintenir sur plusieurs années.

Des placements financiers dédiés à l'horizon de la retraite

Il existe de nombreux placements spécialement dédiés à l'épargne retraite.

Pensez à l'épargne salariale



Votre employeur vous propose peut être un plan d' **épargne salariale** et notamment un Perco, Plan d'épargne pour la retraite collectif. Les sommes versées sur ce plan sont bloquées jusqu'à la retraite, même s'il existe quelques cas de déblocage anticipé. Sur ce Perco vous pouvez :

- épargner votre prime d'intéressement ou votre participation aux bénéfices (ces sommes sont alors exonérées d'impôt sur le revenu),
- effectuer des versements volontaires.

Votre employeur peut également abonder ce plan proportionnellement aux sommes que vous y aurez versées chaque année. Selon le temps qui vous sépare de la retraite : 5, 10, 20, 30 ans, vous pourrez choisir de placer cette épargne sur différents supports (fonds). Si vous avez un **horizon de placement** à long terme, n'oubliez pas les fonds actions qui vous permettent d'espérer un meilleur rendement pour votre épargne. Si votre retraite est plus proche, vous pouvez choisir de placer votre épargne sur des fonds présentant un niveau de risque plus faible. Avant d'investir, n'oubliez pas de lire la documentation et notamment le **DIC (Document d'informations clés)** qui vous expliquera les caractéristiques de chaque fonds disponible. Une fois à la retraite, vous pouvez choisir de débloquer votre Perco :

- soit en capital : vous recevez les sommes épargnées en une seule fois,
- soit sous la forme d'une rente : vous recevez régulièrement un pourcentage des sommes placées sur votre Perco, jusqu'à votre décès.

Vous pouvez aussi décider de panacher ces deux types de sorties du Perco. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de l'établissement financier qui gère votre épargne salariale.

Les autres produits dédiés : Perp, Madelin, Préfon

Ces supports dédiés à l'épargne retraite peuvent être souscrits auprès de votre conseiller habituel ou en ligne. Comme le Perco, ils ont la particularité d'être bloqués jusqu'à votre départ en retraite.

Chacun peut ouvrir un Perp (Plan d'épargne retraite populaire), tandis que les contrats Madelin sont réservés aux professions indépendantes et Préfon aux salariés du secteur public.

Ces produits offrent notamment certains avantages fiscaux. Les sommes épargnées peuvent vous être reversées sur la forme de capital ou de rente viagère une fois à la retraite, avec des conditions particulières selon les produits.

Demandez conseil à votre banquier ou à votre intermédiaire financier.

Des supports d'investissement de long terme

Vous pouvez choisir de vous tourner vers d'autres supports d'investissement qui ne sont pas dédiés à la retraite mais qui vous permettent d'épargner sur le long terme.

Le **PEA (Plan d'épargne en actions)** est un placement de long terme. Il vous permet d'investir dans des actions, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux. Il peut être une bonne solution pour préparer votre retraite puisque, après 5 ans de détention minimum, les sommes épargnées au travers du PEA peuvent être converties en une rente viagère exonérée d'impôts (mais soumise aux prélèvements sociaux).

L' **assurance-vie multi-supports** vous permet également d'investir votre épargne dans différents types de fonds à moyen et long terme. Vous pouvez à tout moment effectuer des « rachats de parts » et bénéficier de revenus complémentaires, mais sachez qu'au bout de 8 ans de détention, ces rachats bénéficient d'un régime d'imposition plus avantageux. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Pensez-y : l'un des postes de dépense les plus importants sur le budget d'un foyer est celui du logement. Un bon moyen de réduire

ses dépenses et d'anticiper la perte de revenus une fois à la retraite est aussi de devenir propriétaire de sa résidence principale.

Se constituer un capital	Fiche pratique : préparer sa retraite	Quelles démarches effectuer à l'approche de la retraite ?
		

[Haut de page](#)